

AMÉNAGEMENT DES ACCÈS DÉFINITIFS  
DU PONT FLAUBERT EN RIVE GAUCHE DE LA SEINE



Pièce E - Annexe 15  
Avis du service régional de l'archéologie



[www.acces-pontflaubert-rivegauche.fr](http://www.acces-pontflaubert-rivegauche.fr)





# 15.

Annexe 15

Avis du Service Régional de l'Archéologie







MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Haute-Normandie

Service Déplacements, Transports  
Multimodaux et Infrastructures  
Unité Projets de développement du  
Réseau Routier National n°1

Nos réf. :  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Jean-Luc ROLLAND  
[jean-luc.g.rolland@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-luc.g.rolland@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 02 35 58 56 33 – Fax : 02 35 58 55 32  
Courriel : [sdtmi.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sdtmi.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr)

Rouen, le 06 FEV. 2013

Le Directeur Régional,

à

Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

**Objet :** Aménagement des accès définitifs du Pont Gustave Flaubert en rive gauche de la Seine  
Procédure d'archéologie préventive

**PJ :** Dossier concernant l'aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine  
comprenant :

- tracé en plan et profil en long du projet d'aménagement des accès définitifs du Pont Gustave Flaubert en rive gauche de la Seine ;
- plans du périmètre d'intervention (vue satellite et plans avec références cadastrales) ;
- plan de l'aménagement de l'Écoquartier Flaubert (trame viaire)

Dans le cadre de l'aménagement des accès définitifs du Pont Gustave Flaubert en rive gauche de la Seine, les études préalables sont en cours d'élaboration, à savoir : tracé géométrique, études de circulation, Avant-Projet et Projet d'ouvrages d'art, architecture et insertion paysagère, acoustique, hydrologie – hydrogéologie – assainissement, environnement (espèces protégées), géotechnie, sols et nappes pollués et agressivité des sols sur le béton des fondations, ordonnancement et exploitation sous chantier, sécurité, socio-économie, études d'impact, études de transports de matières dangereuses, etc.

La DREAL Haute-Normandie s'est fixé comme objectifs :

- de disposer des études préalables pour la fin décembre 2013 ;
- de conduire les procédures administratives et réglementaires (déclaration de projet, loi sur l'eau, plan de gestion des sols pollués, ...) de sorte que lesdites procédures soient finalisées et entérinées pour fin 2015, pour un début des travaux de l'aménagement début 2016 pour une durée de 4 à 5 ans.

Du Sud vers le Nord, le projet d'aménagement consiste notamment en la réalisation :

- d'un franchissement des voies ferrées électrifiées situées à proximité de la voie rapide Sud III (RN338) – dit ouvrage d'art Pasteur (gabarit 6m) ;



[www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr)



Cité administrative - 2, rue Saint-Sever  
76032 Rouen cedex  
Tél : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

- d'un franchissement de la place centrale, inhérente au projet d'aménagement de l'Écoquartier Flaubert et à la construction du point d'échanges avec le cœur de l'agglomération rouennaise – dit ouvrage d'art Madagascar (gabarit de l'ouvrage : 4,75 m) ;
- d'ouvrages de remblais et de soutènements ;
- de protections acoustiques ;
- d'aménagements paysagers et architecturaux ;
- d'ouvrages provisoires nécessaires pendant les travaux pour minimiser la gêne occasionnée aux usagers ;
- de déviation de réseaux existants.

Certains de ces ouvrages nécessiteront des fondations et excavations profondes. Les pieux devraient atteindre une profondeur d'environ 15 à 20 mètres. Le tracé en plan et le profil en long du projet décrit supra sont joints à la présente lettre.

Le périmètre d'intervention associé à l'aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine est également présenté dans le dossier ci-joint (cf. vue satellite et plans avec références cadastrales) : en dehors des ouvrages décrits ci-dessus, les terrains inclus dans le périmètre seront utilisés pour les besoins du chantier (installations de chantier, zones de préfabrication d'éléments béton ou métalliques, création de voiries provisoires, déviation de réseaux, ...) et les voiries existantes seront pour certaines d'entre elles adaptées pour accueillir les flux de circulation issus des itinéraires de déviation mis en place durant les travaux.

Dans l'éventualité où un diagnostic archéologique serait prescrit, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les ouvrages susmentionnés s'inscrivent principalement sur l'ancien site industriel Grande Paroisse Rouen B et que les sols et nappes sont substantiellement pollués (Éléments de Traces Métalliques (ETM), éléments radiologiquement marqués, hydrocarbures) et que la nappe est acide (pH en moyenne de 5,5 avec un « pic bas » de 2,3). Toute intervention physique sur le site impliquerait, par conséquent, que toute personne soit équipée de protections individuelles adaptées (combinaison et masques de type FFP3, dosimètre, ...) et la mise en place d'équipements sanitaires provisoires à proximité du site (mise à disposition d'eau potable, douches individuelles) pour décontamination après intervention.

Aussi, en application des dispositions des articles L.523-1 et suivants, R.523-1 et suivants du Code du Patrimoine, notamment son article R.523-12, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins d'éventuelles prescriptions de diagnostic archéologique, un dossier concernant l'aménagement des accès définitifs du Pont Gustave Flaubert en rive gauche de la Seine et comprenant :

- le tracé en plan et le profil en long du projet d'aménagement des accès définitifs du Pont Gustave Flaubert en rive gauche de la Seine ;
- les plans du périmètre d'intervention (vue satellite et plan avec références cadastrales) ;
- le plan de l'aménagement de l'Écoquartier Flaubert (trame viaire).

Le Directeur Régional de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

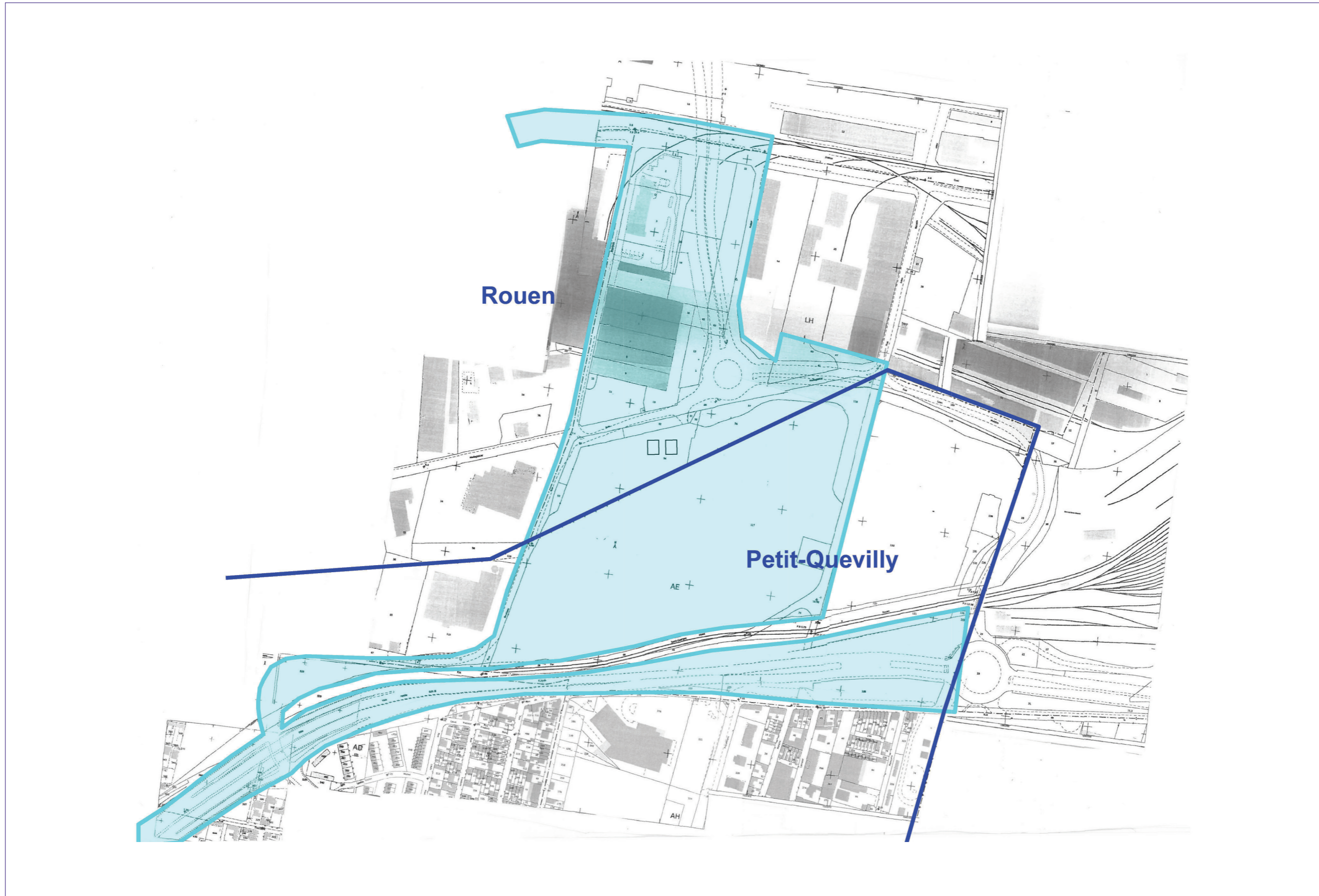
Patrick Berg

Copie à : DRAC de Haute-Normandie – Service Régional de l'Archéologie – M. KAYSER  
et Mme CARRÉ



[www.xxx.developpement-durable.gouv.fr](http://www.xxx.developpement-durable.gouv.fr)









PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE



Direction régionale des Affaires  
culturelles de Haute-Normandie

Rouen, le 11 février 2013

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Laurence ELOY  
Tél. 02 32 10 70 73  
Fax 02 35 72 48 90  
Mél. laurence.elay@culture.gouv.fr

DREAL - Service Déplacements, Transports  
Multimodaux et Infrastructures (SDTMI)  
Cité Administrative - 2, rue Saint Sever  
76032 - ROUEN Cedex

Références HN-76-540-13-0135

Objet : ROUEN (76) Pont Flaubert - Rive Gauche  
Infrastructure linéaire de transport DREAL P.Berg 06/02/2013

ACCUSE DE RECEPTION

Après étude, j'ai l'honneur de vous préciser que le dossier cité en objet, et que vous m'avez transmis pour instruction au titre de l'archéologie préventive, ne fera pas l'objet de l'une des prescriptions prévues par le Code du patrimoine.

Je vous demande néanmoins de faire préciser que les vestiges ou objets intéressant l'histoire de l'art ou l'archéologie, qui pourraient, le cas échéant, être découverts fortuitement dans le cadre des travaux rendus nécessaires par l'aménagement, restent protégés et doivent faire l'objet d'une déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée, conformément aux dispositions du Titre III du Livre V du Code du patrimoine.

A ce titre et jusqu'à ce que le Préfet de région ait statué sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes effectuées de manière fortuite, il convient également de rappeler que le propriétaire des terrains resté pénalement responsable de la conservation provisoire des vestiges ou objets en question.

Le Conservateur régional  
de l'archéologie

  
Olivier KAYSER